

Avis n° 2025/11
relatif à l'attribution du grade de licence au BACHELOR en Sciences
et Ingénierie
Institut supérieur d'électronique de Paris

Ecole

Nom :	Institut supérieur d'électronique de Paris
Sigle :	ISEP
Type :	Privé
Académie :	Paris
Sites de l'école :	Paris, Issy-les-Moulineaux, Bordeaux

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis N°2022/11 et 2024/11

Objet de la demande d'accréditation

Diplôme : Bachelor en Sciences et Ingénierie
Spécialité(s) : Informatique et Systèmes numériques (*ex- transformation numérique des entreprises*)
Voie(s) : FISEA, FISE, FC
Site(s) : Paris

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Institut supérieur d'électronique de Paris ;
- Vu le rapport établi par Yoan GALLO (membre de la CTI, rapporteur principal), Pascal RAY (expert), Rogeiro RAMOS (expert international), Mathias BARONNET (expert élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 18-19 novembre 2025 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Bachelor en Sciences et Ingénierie, spécialité Informatique et Systèmes numériques, sur le site de Paris	FISEA	2026	2026-2027
Extension d'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Bachelor en Sciences et Ingénierie, spécialité Informatique et Systèmes numériques, sur le site de Paris	Formation initiale sous statut d'étudiant	2026	2026-2027

Avis défavorable de la Commission des titres d'ingénieur

Extension d'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Motif de l'avis défavorable
Bachelor en Sciences et Ingénierie, spécialité Informatique et Systèmes numériques, sur le site de Paris	Formation continue		La Commission évaluera cette demande lors de l'évaluation du Bachelor en 2026.

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour le diplôme

- Instaurer une mobilité à l'international individuelle à 4 semaines, conformément au R&O ;
- Définir des règles claires sur le passage en statut étudiant des apprentis pour lesquels le CFA n'aurait pas trouvé d'entreprise à la fin de la première année de la formation FISEA ;
- Recruter des enseignants chercheurs permanents pour être en adéquation avec les indicateurs R&O.

Pour la FISE

- Etablir une maquette pédagogique différenciante entre la FISEA actuelle et la formation sous statut étudiant.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 18 novembre 2025.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 09 décembre 2025.

La présidente,
Claire PEYRATOUT

